



ARRÊTÉ

N°2025 / T 41

Objet :
ARRÊTÉ DE VOIRIE

Le Maire de VIF,
Guy GENET

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

VU la délibération de l'élection de M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021

VU la pétition en date du 28 février 2025 par laquelle Monsieur MERLE directeur du groupe scolaire Champollion demande l'autorisation de fermer le parking du gymnase FOSSA afin d'y faire passer la SRAV aux élèves, les 10, 14, 17 et 31 mars 2025 de 08h30 à 16h45.

CONSIDÉRANT que pour permettre l'exécution de cette SRAV et assurer la sécurité des personnes le réalisant, des participants et des usagers des voies de circulation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE:

Numéro article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la totalité du parking du gymnase FOSSA, les 10, 14, 17 et 31 mars 2025 de 08h30 à 16h45.

Numéro article 2 : La signalisation de ces interdictions seront mise en place, entretenue et déposée par les personnes la réalisant et par la police municipale de Vif. L'arrêté de voirie devra être affiché de façon bien visible.

Numéro article 3 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Représentant de l'État dans le Département au titre du contrôle de légalité, affiché en Mairie et publié au recueil des actes réglementaires de la commune. Il sera également notifié à l'intéressé.

Numéro article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Fait à VIF, le 04 mars 2025

Pour le Maire empêché,
Par délégation, le 1er Adjoint

Gérard BAKINN

